

RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL Echelon NATIONALE 2
--

1] ORGANISATION SPORTIVE :

L'échelon nationale 2 zone 6 compte 13 tableaux :

MESSIEURSDAMES

<ul style="list-style-type: none"> - tableau MEA : Elite Messieurs (16 joueurs) - tableau MEB : Elite Messieurs (16 joueurs) - tableau M18A : joueurs de - de 18 ans (16 joueurs) - tableau M18B : joueurs de - de 18 ans (16 joueurs) - tableau M15A : joueurs de - de 15 ans (16 joueurs) - tableau M15B : joueurs de - de 15 ans (16 joueurs) - tableau M13 : joueurs de - de 13 ans (16 joueurs) - tableau M11 : joueurs de - de 11 ans (16 joueurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - tableau DE : Elite Dames (16 joueuses) - tableau D18 : joueuses de - de 18 ans (16 joueuses) - tableau D15 : joueuses de - de 15 ans (16 joueuses) - tableau D13 : joueuses de - de 13 ans (12 joueuses) - tableau D11 : joueuses de - de 11 ans (12 joueuses)
--	--

2] QUALIFICATION DES JOUEURS :**2-1) GENERALITES :**

Les joueurs de chaque catégorie sportive sont qualifiés à partir des résultats de la saison précédente par ordre de priorité de la manière suivante.

a) Catégorie Elites :

- 1 - par le 1er de la catégorie M18 et D18 du dernier tour s'il change de catégorie d'âge s'il ne monte pas en N1
- 2- complété par les vainqueurs du dernier tour de la régionale 1 Elite de chaque ligue
- 3- complété par les joueurs non retenus en N1 Elite dans l'ordre décroissant des points classement licence.
- 4- complété par les joueurs dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente

b) Catégories -18, 15 et -13 :

- 1 - par le 1er de la catégorie d'âge inférieur du dernier tour s'il change de catégorie d'âge et s'il ne monte pas en N1
- 2- complété par le premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et si il ne monte pas en N1
- 3- complété par les joueurs non retenus en N1 de la catégorie ou de la catégorie d'âge immédiatement inférieure et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans la catégorie d'âge supérieur en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 4- complété par les joueurs dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.
- 5- complété par les joueurs proposés par les ligues ayant participé au niveau régional dans l'ordre suivant : un 1^{er} joueur désigné par ligue, soit 4 joueurs, classés dans l'ordre décroissant des points classement licence de la 1^{ère} phase de la saison en cours puis un 2^{ème} et ainsi de suite si nécessaire.

c) Catégories -11 :

- 1- par le premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et s'il ne monte pas en N1
- 2- complété par les joueurs non retenus en N1 -11 ans dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 3- complété par six joueurs sur proposition des cadres techniques régionaux de la zone
- 4 - complété par les joueurs dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.
- 5- complété par des joueurs sur proposition des cadres techniques régionaux de la zone

2-2) 1^{ère} PARTICIPATION OU REPRISE D'ACTIVITE :

Les joueurs qui s'engagent avant le 15 septembre sont incorporés dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours suivant les dispositions ci-dessous :

- catégorie ME	: joueurs numérotés 1 à 500 dans la limite de 4 joueurs
- catégorie - de 18 ans garçons	: joueurs numérotés ou classés 20 et 19 dans la limite de 2 joueurs
- catégorie - de 15 ans garçons	: joueurs numérotés ou classés 20 à 16 dans la limite de 2 joueurs
- catégorie DE	: joueuses numérotées ou classée 14 dans la limite de 2 joueuses
- catégorie - de 18 ans filles	: joueuses numérotées ou classées 13 dans la limite de 2 joueuses
- catégorie - de 15 ans filles	: joueuses numérotées, classées 15 à 11 dans la limite de 2 joueuses
- autres catégories	: non concernés

3] DEROULEMENT SPORTIF :

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches. Pour chaque tour l'épreuve se déroule en 2 phases.

3-1) REPARTITION DES JOUEURS DANS LES TABLEAUX POUR LE 1^{ER} TOUR :

Pour les catégories avec 2 divisions les joueurs sont répartis dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours :

En Elite Messieurs, -18 ans et -15 ans garçons les 16 premiers dans le tableau A, les autres dans le tableau B.

3-2) 1^{ère} PHASE DE TABLEAU :

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par bloc en suivant les placements suivants.

Pour le 1^{er} tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours, en cas d'ex æquo, par tirage au sort.

Pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tour dans l'ordre du classement du tour précédent de N2, suivi du joueur de la catégorie inférieure si il a refusé la montée en N1, puis des joueurs 1^{er} de régionale dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours en cas d'ex æquo par tirage au sort, puis des 2^{ème} dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours en cas d'ex æquo par tirage au sort et du 3^{ème}.

a) Pour les tableaux ME, DE, M18, D18, M15, D15, M13 et M11 :

Les 16 qualifié(e)s sont réparti(e)s sur 4 poules de 4 joueurs.

b) Pour les tableaux D13 et D11 :

Les 12 qualifiées sont réparties sur 2 poules de 6 joueuses.

3-3) 2^{ème} PHASE DE TABLEAU :

Tableau final avec classement intégral.

a) Pour les tableaux ME, DE, M18, D18, M15, D15, M13 et M11 :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4.

- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.

- les troisièmes aux numéros 9 à 12 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

- les quatrièmes aux numéros 13 à 16 dans le demi-tableau opposé de leur troisième de poule respectif.

b) Pour les tableaux D13 et D11 :

A l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau de la manière suivante :

- Places 1 à 6 : 1^{er} en 1/2, 2^{ème} et 3^{ème} barrage

- Places 7 à 10 : rencontres croisées entre 4^{ème} et 5^{ème} et places 7/8 et 9/10

- Places 11 à 12 : rencontre entre 6^{ème}

4] MONTEES ET DESCENTES :

4-1) MONTEES :

a) A l'échelon nationale 2 montent à l'échelon nationale 1 :

Pour les 3 premiers tours le joueur terminant 1^{er} de son tableau accède à la nationale 1.

Pour le 4^{ème} tour le joueur terminant 1^{er} de son tableau accède à la nationale 1 pour le 1^{er} tour de la saison suivante.

Pour les tableaux élites il intègre obligatoirement la liste des joueurs pouvant participer aux tours suivants en nationale 1 : tout joueur refusant la montée sera exclu du critérium.

Pour les autres tableaux il peut refuser la montée en nationale 1. Dans ce cas il dispute en nationale 2 le tableau immédiatement supérieur (exemple : le joueur classé premier en -15 ans joue le tour suivant en -18 ans).

b) A l'échelon nationale 2 tableau B montent dans le tableau A :

Les 3 premiers de tableau B montent dans le tableau A.

c) A l'échelon régional, montent à l'échelon nationale 2 :

Le nombre de montées de régionale en nationale 2 est fixé selon le tableau suivant

Montées Régionale-> N2	ME	Autres catégories
Hauts de France	4	3
Normandie	3	2

Pour les catégories Elite, -18 ans et -15 ans les montées sont intégrées dans les tableaux B.

4-2) DESCENTES :

Le nombre de descentes de nationale 2 en régionale à chaque tour est fonction du nombre de joueurs accédant en nationale 1 de leur catégorie ou en nationale 2 du tableau immédiatement supérieur.

5] FORFAITS ET ABANDONS :

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de la Nationale 2 pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

Si le joueur était dans le tableau A il descend dans le tableau B, sinon il descend en régionale.

b) Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

f) Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

6] ARBITRAGE :

L'arbitrage est assuré par des arbitres officiels nommés par les Ligues.

En cas d'insuffisance d'arbitres officiels, les joueurs pourront sur demande du Juge-Arbitre être amenés à arbitrer.